



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°8500205

TECHNOMOUSSE

Maisons-Alfort, le 31 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
TECHNOMOUSSE, n° AMM 8500205**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13/03/2008 d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation TECHNOMOUSSE suite à un changement de dénomination de la firme.

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation TECHNOMOUSSE, présentée par PHYTEUROP.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND